



## 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### L'objectif du Programme

L'objectif majeur du PDME est d'aider les exportateurs canadiens du secteur privé à intensifier leurs activités de promotion commerciale sur les marchés étrangers et à y accroître leurs ventes de produits et de services canadiens. Le Programme atteint cet objectif en partageant avec les entreprises les frais associés aux activités de commercialisation que celles-ci ne pourraient ou ne voudraient entreprendre de leur propre initiative, en vue de diminuer les risques que présente la pénétration d'un marché étranger. Le PDME encourage les entreprises canadiennes n'ayant pas déjà fait de l'exportation à devenir exportatrices. Il encourage également les exportateurs canadiens actuels à pénétrer de nouvelles régions géographiques ou à exporter de nouveaux produits.

### Les genres d'aide

Le Programme offre aux entreprises canadiennes de l'aide financière pour entreprendre divers genres d'activités de promotion commerciale ou pour participer à de telles activités.

Toutes les activités PDME doivent être commerciales, c'est-à-dire qu'elles doivent avoir comme objectif de générer des ventes. L'aide qu'accorde le PDME est fonction de la disponibilité des fonds.

Dans le cadre du PDME, on distingue deux grandes catégories d'activité: celles mises en marche par l'industrie et celles planifiées par le gouvernement.

Les activités mises en marche par l'industrie sont:

- la participation à des foires commerciales reconnues, à l'étranger;
- les visites à l'extérieur du Canada pour chercher des marchés;
- les visites d'acheteurs étrangers au Canada;

- les soumissions pour un projet à l'étranger qui fait l'objet d'un appel d'offres ou qui fait intervenir, sous d'autres formes, la concurrence internationale;
- la création de bureaux de vente à l'étranger (sauf aux États-Unis) afin d'entreprendre une activité de commercialisation soutenue dans un marché où le requérant est déjà présent;
- des accords de commercialisation qui intéressent surtout les entreprises de taille moyenne qui ont une bonne expérience de l'exportation;
- les activités spéciales pour des organismes, offices de commercialisation et agences sans but lucratif et ne pratiquant pas la vente, dans les secteurs de l'alimentation, l'agriculture et la pêche.

Les activités planifiées par le gouvernement sont:

- les missions commerciales, comprenant les déplacements de représentants canadiens auprès des marchés étrangers, l'accueil de représentants d'entreprises ou de gouvernements étrangers au Canada, et la participation à des foires commerciales où la présence d'entreprises canadiennes est importante;
- les foires commerciales à l'étranger.

### Les critères généraux d'admissibilité

Pour être admissible en vertu du PDME, l'entreprise doit se ranger dans l'une des catégories suivantes:

- une société constituée (y compris les maisons de commerce extérieur, les coopératives et les organisations de vente dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche);
- un cabinet indépendant de professionnels, par exemple, architectes ou ingénieurs;